

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 9 octobre 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 octobre 2018 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal TURRI.

Etaient présents : Mme Anne BEZARD, M. Jean Luc MULLER, M. Roland ZELLER, Mme Rachel BUTSCH,  
MM. Alexis BASSO, Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absents excusés: Mmes Estelle FERINI LEWALD et Aurélie LEGRAIN, M Jean Maxime POMMERY.

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

**DESIGNE** Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2018
2. Protection Sociale Complémentaire
3. Urbanisme
  - 3.1 Déclaration Préalable
  - 3.2. Certificat d'Urbanisme
  - 3.3. Permis de Construire
4. Contrat fourrière
5. Communications et Informations

## **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 juillet 2018**

Le compte rendu de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

### **Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

**Article 2 :** de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : Ensemble des agents 15,00 €

En tout état de cause, le montant de l'aide sera plafonné au montant mensuel de la cotisation payée par l'agent.

L'indexation des montants susvisés se fera selon l'évolution du plafond de la sécurité sociale.

**Article 3 :** d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

### **3° URBANISME**

Madame Anne BEZARD communique la demande d'Urbanisme suivante

#### **3.1. Déclaration Préalable** Monsieur Jean Luc MULLER

Communication de la demande de déclaration préalable déposée par Monsieur Jean Luc MULLER concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de sa maison sise 18 rue de la Paix.

Monsieur Jean Luc MULLER communique les demandes d'Urbanisme suivantes déposées par

#### **3.2. Certificat d'Urbanisme** Maître Olivier FRTISCH

Communication de la demande de Certificat d'Urbanisme d'information déposée par Maître Olivier FRITSCH concernant le terrain sis « Linsenberg » section 3 n° 23 ; 24 ; 25 ; 26 et 27.

#### **3.3. Permis de Construire** Monsieur Noël RAUSER

Communication du Permis de Construire déposé par Monsieur Noël RAUSER pour la construction d'une maison individuelle sur le terrain sis rue des Prés section 2 n° 117. Ce Permis sera soumis à la Participation Voies et Réseaux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**EN PREND** acte.

### **4° CONTRAT FOURRIERE**

Exposé :

« Le contrat de fourrière passé avec la SPA de Mulhouse arrivant à échéance, la SPA soumet un projet de renouvellement du contrat pour une nouvelle période triennale, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au titre de ce contrat la SPA assure la capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, et la gestion de la fourrière animale.

Le coût de la prestation au titre de ce contrat s'élève à 0,75 €/habitant en 2019, 0,76 € en 2020 et 0,77 € en 2021. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE DE RECONDUIRE** le contrat de fourrière passé avec la SPA pour une nouvelle période triennale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

## **5° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**

### **5.1 ARMISTICE**

Monsieur le Maire informe que la commémoration du 100eme anniversaire de l'Armistice aura lieu **VENDREDI 9 novembre**. L'office religieux à l'église aura lieu à 18 heures et sera suivi à 18h45 de la Cérémonie Place du Souvenir. Le vin d'honneur sera offert à la Salle Polyvalente. L'école sera associée à cette manifestation avec la participation d'enfants. Monsieur Fabrice KLEIZ est chargé de trouver de rechercher des textes ou anecdotes, en souvenir de cette période qui pourront être lus pas les enfants. Monsieur Roland ZELLER prendra contact avec la Chef de Cops de Helfrantzkirch pour organiser la présence d'une délégation de pompiers.

En vue de la préparation de cette manifestation une rencontre aura lieu le mardi 23 octobre à 19h en présence de Messieurs KETTERLIN et ELSER des Anciens Combattants.

### **5.2 RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe que la rentrée s'est bien déroulée pour les 2 classes avec des effectifs de 25 élèves pour la classe de CE1/CE2 et de 30 élèves pour la classe de CM1/CM2.

### **5.3 SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Jean Luc MULLER informe que les travaux de remplacement des fenêtres de toit et de mise en place du désenfumage ont été réalisés semaine 39. Les stores occultant seront posés ultérieurement.

### **5.4 ESCALIER ET PARVIS DE L'EGLISE**

Monsieur Christian FUCHS informe que l'escalier de l'église a été refait et félicite l'entreprise pour le travail accompli. La rampe a dû être prolongée et sera fixé dès réception après remplacement du bloc-marche fissuré lors de sa pose. Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian FUCHS d'avoir géré et suivi ce chantier.

## **3.4. DIVERSES MANIFESTATIONS**

Madame Anne BEZARD présente les deux prochaines manifestations prévues à Stetten soit :

- Saint Nicolas le dimanche 9 décembre 2018
- Le repas des Aînés le dimanche 13 janvier 2019

En vue de l'organisation de ces manifestations la Commission Animation se réunira lundi 15 octobre à 18h30.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.